



République Française - DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
Arrondissement de Colmar

## **MAIRIE DE GRIESBACH AU VAL**

25, Rue Principale 68140 GRIESBACH AU VAL  
Tél. : 03.89.77.36.46 – e-mail : [griesbachauval@wanadoo.fr](mailto:griesbachauval@wanadoo.fr)  
Site internet : <http://www.griesbachauval.com>

### **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 janvier 2024 à 20 h 00 SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -MAIRIE DE GRIESBACH-AU-VAL**

**Conseillers municipaux en fonction** : 15

Le Conseil Municipal de Griesbach-au-Val s'est réuni le mardi 30 janvier 2024, sur convocation du Maire envoyée par mail le 18 janvier 2024.

**Sous la Présidence de :**

M. ROMANO Angelo

**Présents :**

Fernand STEFFAN, Paul LUCAS, Cédric GUILLAUME, Patricia GRAMPP, Christophe KONRATH, Bernard GALL, Agnès ESTEVENON, Sophia SIQUOIR, Sandra CHERREY, Jean-Jacques MOREL, Antoine BEVILACQUA, Julien WALZER, Eric BAEDER

**Excusé(s)** : Audrey LABEY (procuration donnée à Angelo ROMANO)

**Assistai(en)t également :**

Estelle SCHICKEL secrétaire de séance – M. Cyril ANTONY Technicien Forestier territorial ONF

Monsieur Angelo ROMANO, Maire, accueille l'assemblée, remercie tous les conseillers pour leur présence, et ouvre la séance à 20h00.

Il souhaite la bienvenue à M. Cyril ANTONY et propose aux membres du Conseil Municipal de débiter par le point Forêt. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

**Ordre du jour modifié :**

- 1) Forêt – Plan de coupes et travaux 2024
- 2) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2023
- 3) Finances et orientations budgétaires
- 4) Réhabilitation des réservoirs
- 5) Urbanisme
- 6) Divers

#### **POINT 1 – FORET -PLAN DE COUPES ET TRAVAUX 2024**

**1.1 Intervention de M. Cyril ANTONY :**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyril ANTONY. Monsieur Cyril ANTONY fait un retour sur le programme forestier de 2023.

Il indique une baisse du prix du bois sauf pour le Douglas qui reste stable. Il fait également part du volume non négligeable de bois déperissant et que les marchés du bois déperissant sont saturés.

Il expose en séance que la situation à fin 2023 laisse apparaître une balance négative. En effet une partie des travaux d'exploitation prévus en 2024 a déjà été réalisée en 2023 et les recettes liées n'ont pas été réceptionnées.

Il présente également le programme de travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes, les devis d'honoraires d'ADTO-MOE et une proposition de programme d'actions pour l'année 2024. Il fait une intervention sur les prix de vente de bois de feu conseillés par l'ONF dont la commune est libre de s'inspirer. Monsieur Cyril ANTONY clos son intervention à 21 h.

### **1.2 Programme des travaux et prévision des coupes :**

Monsieur Jean-Jacques MOREL, Adjoint en charge de la Forêt prend la parole et reviens sur le programme des travaux et l'état de prévision des coupes en cours de validation pour l'année 2024 et qui se présente comme suit :

#### **Programme des travaux retenus :**

<b>Descriptif</b>	<b>Montant en € HT</b>
Honoraires d'ATDO-MOE – Encadrement de l'exploitation forestière et prestations annexes (Base 1 190 m3)	3 570,00 €

#### **Etat de prévision des coupes :**

Concernant l'état de prévision des coupes Monsieur Jean-Jacques MOREL indique qu'un volume total prévisionnel de 1 190 m3 a été retenu pour une recette brute prévisionnelle de 80 110,00 € et des dépenses d'exploitations prévisionnelles de 14 780 € HT pour le débardage et 30 940,00 € HT d'abattage et façonnage en régie, soit une dépense nette prévisionnelle de 45 720,00 € HT hors honoraires.

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu ces explications, approuve le programme des travaux d'exploitation et l'état prévisionnel des coupes pour l'année 2024 et autorise Monsieur le Maire à signer et approuver par voie de convention ou devis sa réalisation.

## **POINT 2 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler quant au compte rendu de la séance du 12 décembre 2023, dont un exemplaire a été envoyé par mail à tous les membres du Conseil municipal.

Madame Sandra CHERREY fait remarquer qu'elle apparaît au niveau des présents alors qu'elle était excusée. La modification sera effectuée sur le procès-verbal.

Après délibération, le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **POINT 3 – CONVENTION DE FACTURATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF PAR LES COMMUNES DE LA CCVM**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du transfert obligatoire de la compétence Eau et Assainissement vers les EPCI, et qu'en concertation avec les communes, un scénario de transfert en deux

temps a été mis en place avec une prise de compétence assainissement par l'intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Il indique que dans cette perspective et dans un souci de simplification la COM COM propose d'établir une convention avec les 15 communes concernées par l'assainissement collectif.

Les communes établiront les factures concernant la redevance d'assainissement au profit de la COM COM et cela pour l'année 2024 uniquement.

Monsieur le Maire fait lecture de la convention qui définit le périmètre de la prestation ainsi que les modalités administratives et financières en séance.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, approuve la convention et l'autorise à la signer.

#### **POINT 4 – FINANCES ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

##### **4.1 Décision modificative n°2 – Budget eau**

Monsieur le Maire indique en séance que lors de la saisie des écritures d'ordres permettant l'élaboration du compte de gestion, un dépassement de crédits a été constaté au niveau du chapitre 65 – autres charges de gestion courante ou figure notamment les dépenses liées aux participations de fonctionnement versées à la COM COM dans le cadre du SITEUCE qui ont été supérieures aux prévisions.

La décision modificative ne modifiera pas l'équilibre du budget voté. Les transferts suivants sont proposés :

##### **Décision modificative n°2 :**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
61523/011 – Réseaux	- 2500,00 €	
6378/011 – Autres redevances et taxes	- 900,00 €	
<b>TOTAL 011 : Charges à caractère général</b>	<b>- 3 400,00 €</b>	
658/65 : Charges diverses de gestion courante		+ 3 400,00 €
<b>TOTAL 065 : Autres charges de gestion courante</b>		<b>+ 3 400,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, vote les diminutions et augmentations telles que mentionnées ci-dessus.

##### **4.2 Tracteur communal – Restes à réaliser**

Monsieur le Maire indique en séance que la livraison du tracteur communal, dont la commande avait été actée lors du conseil municipal du 12 septembre 2023, était programmée au mieux pour le 15 mars 2023. Il s'avère que ce tracteur est d'ores et déjà disponible et que la livraison interviendra le 15 février 2024. Les crédits ayant été ouverts sur l'exercice 2023 il convient d'inscrire les montants en restes à réaliser.

Monsieur le Maire présente les restes à réaliser en recettes et en dépenses d'investissements suivants :

- Recettes : 2182/040 Matériel de transport : 11 000,00 €
- Dépenses : 2182/21 Matériel de transport : 92 000,00 €

Les recettes de 11 000,00 € concernent le rachat de l'ancien tracteur

Les dépenses de 92 000,00 € représentent le prix du nouveau tracteur

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de reprendre dans le budget 2024 les restes à réaliser tels que définis ci-dessus.

#### **4.3 Révision libre des attributions de compensation :**

Monsieur le Maire expose que lors du CC du 23 janvier 2024, les élus communautaires ont approuvé à l'unanimité la procédure de révision libre des attributions de compensation pour prendre en compte l'évolution des cotisations du SIS (anciennement SDIS).

Pour finaliser la procédure, **il est nécessaire que l'ensemble des 16 communes approuve formellement dans les 3 mois les nouveaux montants (soit avant le 22/04/2024).**

Le conseil communautaire réuni le 23 janvier 2024 a également acté les attributions de compensation provisoires pour l'année 2024 (les montants prennent en considération la révision libre des AC liée au SDIS à intervenir).

Ces éléments seront utiles pour la préparation des budgets 2024. Cette année, une nouvelle colonne a été ajoutée au titre du financement de la contribution eaux pluviales.

Dès le mois de février 2024, le montant versé à la commune sera ajusté pour prendre en compte le montant prévisionnel 2024 et une régularisation interviendra encore en fin d'année 2024 suite à la communication du montant du FPIC 2024 et des éventuelles refacturations de services mutualisés qui seraient décidées en cours d'année.

#### **Délibération :**

Le conseil communautaire réuni le 23 janvier 2024 a validé le principe d'une révision libre des attributions de compensation conformément au V de l'article 1609 nonies C du CGI. Cette révision libre est dans la continuité de la révision 2023 et fait suite aux changements de calcul pour la contribution au contingent SIS (anciennement SDIS), elle sera encore nécessaire en 2025, date d'achèvement de la période de lissage au niveau du SIS.

Pour pouvoir être mise en œuvre, la révision libre du montant de l'AC suppose la réunion de 3 conditions cumulatives :

- Une délibération du CC à la majorité des 2/3 sur le montant révisé de l'AC
- Que chaque commune intéressée délibère à la majorité simple sur ce même montant révisé d'AC
- Que cette délibération vise le dernier rapport élaboré par la CLECT.

**Vu** le rapport de la CLECT établi le 9 décembre 2019 pour donner suite au transfert de charges liées à la médiathèque et à la ludothèque

**Vu** l'appel de contributions au SIS au titre de l'année 2024 pour un montant de 346 374 €.

**Vu** le principe de neutralité financière qui a prévalu lors de prise de compétence Financement du contingent SDIS en 2017 et les variations importantes des montants

**Vu** la procédure de révision libre des attributions de compensation sur la base V de l'article 1609 nonies C du CGI.

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 23 janvier 2024

Ces explications apportées,

il est proposé au Conseil Municipal,

**D'APPROUVER** la procédure de révision libre des attributions de compensation conformément à l'article 1609 nonies C du CGI.

**DE PRENDRE CONNAISSANCE** du montant des AC provisoires 2024 (hors services communs et AC d'investissement) si la procédure de révision libre était finalisée.

	AC ZA Investissement	Montant AC 2023 après révision libre sdis	Montant SDIS 2023	Montant SDIS 2024	Variation sur AC 2023/2024	Montant AC 2024 après révision libre
BREITENBACH		43 315 €	15 129 €	17 427 €	2 298 €	41 017 €
ESCHBACH AU VAL		18 251 €	2 963 €	3 790 €	827 €	17 424 €
GRIESBACH AU VAL		18 848 €	13 298 €	14 013 €	715 €	18 133 €
GUNSBACH	2 817 €	112 089 €	9 366 €	9 187 €	-179 €	112 268 €
HOHROD		18 157 €	8 233 €	9 257 €	1 024 €	17 133 €
LUTTENBACH		35 780 €	17 909 €	17 895 €	-14 €	35 794 €
METZERAL		376 606 €	25 810 €	27 176 €	1 366 €	375 240 €
MITTLACH		14 174 €	8 251 €	8 812 €	561 €	13 613 €
MUHLBACH		99 529 €	18 171 €	20 449 €	2 278 €	97 251 €
MUNSTER	16 303 €	1 184 913 €	123 572 €	120 192 €	-3 380 €	1 188 293 €
SONDERNACH		23 677 €	10 597 €	13 165 €	2 568 €	21 109 €
SOULTZBACH		42 457 €	5 126 €	7 373 €	2 247 €	40 210 €
SOULTZEREN		34 557 €	26 291 €	27 647 €	1 356 €	33 201 €
STOSSWIHR		78 015 €	30 032 €	31 618 €	1 586 €	76 429 €
WASSERBOURG		27 033 €	3 843 €	4 749 €	906 €	26 127 €
WIHR AU VAL		127 925 €	11 016 €	13 625 €	2 609 €	125 316 €
Total Communes		2 255 326 €	329 607 €	346 374 €		2 238 559 €

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à réaliser toutes formalités utiles.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuve la procédure de révision libre des attributions de compensation et autorise M. le Maire à signer tout document y afférant et réaliser toutes les formalités utiles.

#### 4.4 Contribution communale SDIS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le 21 décembre dernier, le secrétariat de la Mairie a réceptionné le courrier concernant les contributions communales et intercommunales pour l'année 2024.

Les modalités de calcul ont été jointes au courrier de notification et sont disponibles au secrétariat. Pour information le montant de la contribution de 2024 qui sera appelé auprès des COM COM est de 14 012,76 € et sera intégré dans les dépenses lors de l'élaboration du budget.

#### 4.5 Orientations budgétaires 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Eric BAEDER, adjoint en charge des finances.

Monsieur Eric BAEDER commence par faire un point sur l'année écoulée. Il indique que concernant le budget général ainsi que pour le budget eau et assainissement les dépenses et les recettes, votées lors de la séance du conseil municipal du 4 avril 2023, ont été respectées.

Les coûts ont été maîtrisés malgré une tendance générale à la hausse des tarifs.

Concernant le budget eau il précise les travaux de réparations sur le réseau n'ont pas dépassés le montant estimé. Malgré une hausse du volume d'eau acheté 2022 le résultat tend vers un résultat positif.

Il indique que le 29 janvier une première réunion de travail concernant l'élaboration du budget s'est tenue avec le Maire et le 1<sup>er</sup> Adjoint.

Les principales orientations ont été évoquées afin d'élaborer au mieux le budget prévisionnel de l'année 2024 pour le budget général ainsi que pour le budget eau et assainissement.

La compétence de l'assainissement étant cédée à la CCVM les comptes seront dotés de manière transitoire afin de permettre l'encaissement des recettes et le reversement à la CCVM.

## **POINT 5 – REHABILITATION DES RESERVOIRS**

Monsieur le Maire fait un point en séance sur la réhabilitation des réservoirs.

Il indique que les travaux ont démarrés. Le premier réservoir à être réhabilité est le réservoir incendie. Il a été vidé et les travaux de rénovation sont en cours. Il s'avère que toutes les tuyauteries sont à remplacer et que le sol est entièrement à refaire.

Ces travaux supplémentaires ont été chiffrés et le coût de l'opération, travaux supplémentaires inclus, reste inférieur à l'offre du concurrent direct.

Fin février le réservoir incendie sera remis en eau et les travaux sur le second réservoir pourront démarrer. Une étude est en cours afin de déterminer s'il est possible d'augmenter la capacité du volume d'eau des réservoirs existants.

## **POINT 6 – URBANISME**

Monsieur le Maire fait un point sur les divers dossiers d'urbanisme réceptionnés depuis le précédent conseil municipal du 12 décembre 2023.

Il indique qu'une déclaration préalable ni aucun permis de construire n'a été réceptionné, cependant 6 demandes de certificats d'urbanisme d'information, envoyées par des notaires, sont en cours de traitement et concernent majoritairement des parcelles de terres agricoles.

## **POINT 7 – DIVERS**

### **7.1 Référent transition énergétique**

Monsieur le Maire indique en séance qu'un réseau d'élus référents à la transition écologique et énergétique a été annoncé par les ministres de la transition écologique et de la cohésion des territoires et de la transition énergétique.

Ce réseau intitulé « Elus pour Agir » a pour mission d'aider les élus à mieux appréhender les enjeux de la transition écologique et énergétique, de proposer des actions concrètes pour chaque commune, de faire bénéficier les membres du réseau des enseignements et des pratiques des experts nationaux de l'ADEME et de favoriser le partage des bonnes pratiques.

L'adhésion gratuite et sur bas du volontariat se fait via une plateforme d'inscription. L'élu référent s'engage à consacrer une journée par an (mixte présentiel/visio) et deux heures tous les 3 mois (visio) au réseau.

Monsieur le Maire demande en séance s'il y a un élu souhaitant devenir référent et Mme Cédric GUILLAUME s'est porté volontaire.

## **7.2 Référent communal « signalétique bilingue communale »**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été destinataire d'un courrier de M. Norbert SCHICKEL, Président de la COM COM, concernant la mise en œuvre de la signalétique bilingue communale » élaborée par la Commission de politique linguistique « Menschetertal ».

Ce dispositif a pour cible la visibilité de la langue dans l'espace public. Ce dispositif vise les panneaux d'agglomération, plaques de rues, la signalisation routière, la signalisation urbaine, les enseignes et signalétiques des bâtiments publics.

M. Norbert SCHICKEL, sollicite dans sa correspondance la désignation d'un référent communal pour coordonner l'action sur le terrain.

Monsieur le Maire, après adhésion à ce dispositif par le conseil municipal, lance un appel à candidature en séance, et Monsieur Julien WALZER s'est porté volontaire. L'information sera transmise à la COM COM.

## **7.3 Transfert de compétence assainissement à la Communauté de Communes le 01/01/2024**

Monsieur le Maire fait un point rapide en complément du point concernant la convention de facturation de l'assainissement collectif.

Il indique que chaque habitant a été destinataire d'un nouveau règlement de l'assainissement annulant et remplaçant le précédent. Il indique également que la gestion des nouveaux abonnés se fera par la COM COM et que dans le cadre d'instruction des documents d'urbanisme, la COM COM doit systématiquement être consultée. Il précise que tout signalement sur le dysfonctionnement du réseau d'assainissement doit être adressé au service de l'assainissement de la COM COM.

Il informe également le conseil municipal de la mise en place à compter du 01/01/2024 d'une redevance d'assainissement collectif fixée par délibération du Conseil Communautaire le 19/12/2023 à savoir :

- Part fixe : 6,00 € HT / mois par contrat d'abonnés
- Part variable : 1,062 € HT/m<sup>3</sup> consommé

La redevance pour la modernisation des réseaux de l'agence de l'eau reste inchangée et reste à 0,233 €/m<sup>3</sup> consommé.

## **7.4 Travaux d'intérêts généraux effectués par les militaires du 15/2 de Colmar le 25/01/2024**

Monsieur le Maire expose que le 25 janvier dernier, 20 militaires du 152 RI de Colmar ont effectué des travaux d'intérêts généraux dans notre village de 9 h à 16 h, supervisés par Monsieur Marc SINGER, agent communal.

Ces travaux ont eu lieu suite à des désagréments et incivilités relevées lors du passage d'un contingent dans notre village dans la nuit du 12 décembre dernier.

Monsieur Jean-Jacques MOREL précise que la journée a été riche. Les travaux ont été exécutés avec grands soins sous le signe du partage et de la bonne humeur.

Le club house a été mis à disposition des militaires pour la pose méridienne. A la fin de la journée une collation a été offerte aux militaires en remerciement des travaux effectués.

## **7.5 Installation du radar pédagogique**

Monsieur le Maire indique que le radar pédagogique est en cours d'installation rue de la Gare. Sa mise en route est imminente.

## **7.6 Evènements à venir**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Agnès ESTEVENON, adjointe en charge de la communication, des animations, des fêtes et des cérémonies.

Madame ESTEVENON indique qu'il y a lieu de réunir la commission n°3 début février afin d'établir le planning et d'organiser les diverses manifestations à venir comme la fête du printemps à l'attention des aînés, le marché aux plantes et le fleurissement du village.

### **7.7 Groupement marché assurances**

Le marché des assurances étant arrivé à échéance au 31/12/2023, la COM COM a instruit une nouvelle procédure de mise en concurrence à laquelle notre commune a adhéré.

Les titulaires retenus sont Groupama et ASSURFIN Groupe.

### **7.8 Broyage**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une opération de broyage de copeaux pour la chaufferie communale est programmée le vendredi 2 février 2024 le matin.

### **7.9 Parole aux élus**

Monsieur le Maire donne la parole aux élus. Monsieur Cédric GUILLAUME prend la parole. Il suggère de faire chiffrer l'aménagement de la placette à côté de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne sollicitant la parole, Monsieur Angelo ROMANO, Maire, lève la séance à 22h45.

Date prévisionnelle du prochain Conseil Municipal : 12 mars 2024 à 20 heures

Le Maire :

Signé

Angelo ROMANO